

HONORAIRES MAXIMUM AU 1^{er} JUILLET 2023

Vente d'immeubles à usage d'habitation :

À **6% TTC** (TVA au taux de 20%) du prix de vente
Avec un montant minimum de 10 000 €

Stationnements :

À Place de parking : **1000 € TTC**

À Box : **2000 € TTC**

Honoraires de rédaction d'actes : **400 €** (à la charge de l'acquéreur)

Nos honoraires sont à la charge du vendeur ou de l'acquéreur selon les conditions du mandat.

Mandat de vente :

À Pour tout mandat exclusif vendu, notre agence prend en charge le coût des diagnostics techniques relatifs à la vente, cette somme sera déduite de nos honoraires lors de la signature du compromis de vente.

HONORAIRES DE LOCATION

Honoraires (TTC) à la charge du locataire :

À **Zone « tendue » 10€/m²** (visites, constitution du dossier, rédaction du bail)

À **Zone « très tendue » 12€/m²** (visites, constitution du dossier, rédaction du bail)

À **3€/m²** (réalisation de l'état des lieux d'entrée)

Honoraires (TTC) à la charge du bailleur :

À **Zone « tendue » 10€/m²** (visites, constitution du dossier, rédaction du bail)

À **Zone « très tendue » 12€/m²** (visites, constitution du dossier, rédaction du bail)

À **3€/m²** (réalisation de l'état des lieux d'entrée)

À **Honoraires d'entremise : 250 €**

Honoraires (TTC) autres baux :

À **Place de parking /box : 200€** à la charge du bailleur et **200€** à la charge du locataire